

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 13 septembre 2021**

CCPC/2021256-023

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.**

**Date de convocation : 7 septembre 2021**

**Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE**

**Objet : Fonds de Concours Les Angles**

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Commune des Angles a droit à un fonds de concours de 95 000 €.

Le Président rappelle que la Communauté des Communes a déjà accordé, en 2018, 74 406 € de fonds de Concours à la Commune des Angles pour des travaux d'aménagement de l'espace Aqualudique Angléo.

Le Président explique que cette commune fait une nouvelle demande de fonds de concours : 20 594 € pour des travaux de voirie.

Plan de financement : Montant des travaux 93 687.39 € HT

- Fonds de concours : 20 594.00 €
- Autofinancement : 73 093.39 €

Le Président explique que les règles du fonds de concours sont respectées.

Le Président propose donc de voter ce fonds de concours.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'attribuer ce fonds de concours à la Commune des Angles.**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE  
Président

